













Eléments de langage

Un Etat qui se désengage sur les besoins essentiels des éleveurs

- Les éleveurs prédatés vivent un enfer. Victimes de la prédation du loup avec leur famille, ils sont dans un état permanent d'anxiété et de fatigue. Leurs conditions de travail régressent considérablement. Cela génère des troubles graves de la santé et des fractures considérables au sein des familles. Les éleveurs veulent exercer leur métier sereinement et avoir une vie de famille normale. Le préjudice moral des exploitants éprouvés par la prédation doit être pris en charge par l'Etat.
- L'installation des jeunes est compromise. Les conditions de vie personnelle et professionnelle subies par les éleveurs des zones prédatées découragent les jeunes de s'installer dans les systèmes de production d'herbe en plein air. Le renouvellement des générations d'éleveurs ne se fait plus. L'embroussaillement gagne des territoires. A terme, c'est toute l'économie rurale et l'avenir des territoires ruraux qui subiront les méfaits du loup.
- Le loup cause aux éleveurs des préjudices indirects (stress, avortement des animaux domestiques, gestion des cadavres ...) qui doivent être indemnisés à leur juste valeur.
- ➤ L'Etat est impuissant à compenser les dégâts du loup par une politique d'indemnisation. Alors que des milliers d'euros sont dépensés au profit de longues études sur des sujets très ciblés qui n'apportent aucune solution pour les éleveurs, ces derniers sont fréquemment dans le besoin et touchent des aides financières insuffisantes au regard de leurs charges. Le montant des indemnisations en cas de prédation n'est pas réévalué annuellement, et les paiements interviennent sur des délais très longs.

Un dispositif obsolète pour la politique de gestion du loup

- Le statut juridique actuel du loup empêche d'établir une politique favorable à l'élevage. Les modalités d'application de la convention de Berne et de la directive Habitats ne sont plus adaptées à l'évolution de la population des loups et ne permettent plus de réguler l'espèce pour préserver les activités humaines dans les territoires ruraux. Comme l'a dit la présidente de la Commission européenne, Ursula Von der Leyen, il faut revoir le statut du loup sans délai ; c'est indispensable pour la survie du pastoralisme.
- Les éleveurs pâtissent du manque de transparence de l'action publique sur le loup. En termes de suivi comme de constats d'attaques sur des animaux domestiques, l'encadrement des relevés de présence du loup est insuffisant et manque de rigueur pour prévenir les tentatives de rétention d'indices. Lors d'un constat d'attaque, l'administration refuse parfois d'identifier une prédation de loups malgré les éléments qui plaident en ce sens.

- Les méthodes de comptage du loup mises en place par l'OFB sont approximatives. Début juillet 2023, 906 loups étaient officiellement décomptés. La profession agricole a contesté vigoureusement ces données. En l'espace de deux mois, ces dernières ont été réévaluées par les autorités françaises, le décompte atteignant finalement 1104 loups. Les politiques du loup reposent sur des méthodes de suivi qui ont un manque flagrant de rigueur.
- Le plafond d'autorisation de prélèvements de loups fixé à 19% n'est plus adapté. Les experts reconnaissent que la viabilité du loup est assurée avec 500 loups. Officiellement 1104 sont dénombrés. Il est inacceptable d'être freiné pour défendre les troupeaux contre les attaques des loups lorsque le plafond est atteint.
- ➤ L'obligation d'éclairer la cible pour les éleveurs relève de la farce, mais elle est maintenue. Avec de telles contraintes, les chances de neutraliser le loup sont infimes, et les autorités s'assurent de ne pas atteindre trop vite le seuil réglementaire (19%) de prélèvements à ne pas franchir.
- Les autorisations de tirs manquent de cohérence. Elles sont délivrées à l'échelle d'exploitations localisées et ne répondent pas à une logique territoriale. Les moyens de défense létaux autorisés ne peuvent donc pas constituer une réponse satisfaisante à la pression des prédateurs. Les évolutions envisagées pour le PNA 2024 2029 sont en deçà de la parcimonie, et garantissent encore une fois le « bien-être lupin », au détriment de celui des éleveurs ...
- Pour être efficace, l'intervention des louvetiers doit être rapide à la suite d'une attaque. Elle ne doit pas être freinée par l'administration.
- Fin Suisse, l'Etat a décidé que la population de loup devait être régulée. Pourtant loin derrière le record français de 1104 loups et plus de 12 526 victimes, la Suisse prend des moyens à la hauteur des problèmes de la prédation. Le Conseil fédéral suisse a décidé d'assouplir le droit de la chasse en vigueur, autorisant le prélèvement préventif au cours de l'hiver, dans l'objectif affiché de « limiter la population par anticipation et de veiller à ce que ces animaux restent farouches »¹.
- Le coût des mesures de protection croît inexorablement, pour un résultat décevant. Le montant des aides déployées pour la protection des troupeaux est de 32 700 000 € en 2022, contre un peu moins de 25 000 000 € en 2018. Ces coûts doivent être financés intégralement par les crédits du ministère de la transition écologique. Le nombre d'attaques ne cesse de croître, les chiens de protection sont un véritable casse-tête pour les éleveurs et l'installation des différentes mesures de protection implique une augmentation considérable de leur charge de travail.
- Les mesures de protection et particulièrement l'aboiement des chiens génèrent des conflits de voisinage qui sèment la zizanie dans les villages et détruisent le bien vivre ensemble.
- De nombreux éleveurs redoutent de voir engagée leur responsabilité à cause de leur chien de protection des troupeaux. Et ce à plus forte raison que l'Etat, sans imposer le recours aux chiens, en fait dans la majorité des cas une condition sine qua non pour obtenir des autorisations de prélèvement.

¹ https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/83768.pdf.

- L'hostilité des élus de montagne à l'égard des patous va croissante. Ces derniers sont jugés néfastes au développement du tourisme montagnard. Certaines collectivités pratiquent des dénonciations globales de l'ensemble de leurs conventions de pâturage pour renégocier les conditions contractuelles, en incluant des clauses interdisant les chiens patous.
- Les chiens de protection sont à l'origine de confits d'usage entre éleveurs et randonneurs. Pour défendre leurs troupeaux contre les loups, les éleveurs ont besoin de chiens patous qui s'en prennent aux touristes qui approchent, de trop près, des troupeaux. Certains maires, confrontés aux problèmes de sécurité publique, sont tentés de prendre des arrêtés d'interdiction des chiens patous sur leur domaine communal pour éviter les conflits avec les randonneurs, ou encore interdisent certains sentiers aux randonneurs pour qu'ils ne se trouvent pas face à un patou. Loups et tourisme ne font pas bon ménage.

Une biodiversité sous pression

- Le loup représente une menace pour la biodiversité. L'explosion de la population lupine oblige des éleveurs à abandonner des espaces jusque-là pâturés, favorisant le maintien de prairies permanentes permettant le stockage du carbone, lesquels retournent à la friche avec une perte considérable de biodiversité qu'apportait l'élevage.
- Le pastoralisme contribue à l'entretien des paysages et offre des coupures vertes qui créent des paresfeux naturels cantonnant les incendies. Le pâturage de la montagne par les troupeaux réduit également considérablement les risques d'avalanches.
- Le paradoxe des soutiens publics relatifs au maintien d'espaces ouverts. Dans le cadre des mesures agroenvironnementales des aides financières ont été octroyées pour aider les éleveurs à maintenir des paysages ouverts. L'abandon de ces espaces par les éleveurs en raison de la présence des prédateurs est en contradiction totale avec la politique des pouvoirs publics destinée à éviter la fermeture des milieux.
- La diversité génétique des animaux d'élevage est menacée. De plus en plus d'éleveurs arrêtent de sélectionner les animaux selon leur valeur génétique, leur travail étant perdu à cause de la prédation. La diffusion du progrès génétique se trouve réduite.

Une culture et une économie menacée

- Les Causses et les Cévennes sont inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2011 sous l'intitulé : « paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen ». Ce classement est aujourd'hui menacé à cause des méfaits du loup, conduisant à l'abandon des territoires par les éleveurs et donc au non-entretien des paysages.
- L'économie des territoires est fragilisée par les prédateurs. Les filières de transformation et de commercialisation d'animaux en plein air nourris à l'herbe sont sérieusement menacées. Dans certains territoires, l'adaptation à la prédation conduit à des changements dans les modalités de production : élevage en bergerie au lieu d'élevage à l'herbe en plein air. Les cahiers des charges ne peuvent alors plus être remplis ; l'avenir des signes de qualité est compromis.